

La rénovation des copropriétés, ça se fait maintenant avec vous!



Bienvenue!













Mot d'accueil





Anne Hidalgo Ville de Paris



Patrick Ollier Métropole du Grand Paris



Valérie Mancret-Taylor
Anah



Karine BidartAgence Parisienne du Climat











9h00	1.	Mot d'accueil - ouverture du Forum
10h15	2.	Comment élaborer et engager sa rénovation énergétique en copropriété?
11h10	3.	Le nouveau programme Eco-Rénovons Paris+ de la Ville de Paris
11h45	4.	Qualité de l'air et travaux de rénovation énergétique
12h30	5.	CoprOasis : végétaliser les copropriétés
14h00	6.	L'ensemblier [AMO + Maître d'oeuvre] : une solution clef-en-main pour un processus de rénovation énergétique simple et sécurisant
14h50	7.	Comment isoler le bâti avant 1948
16h00	8.	Les aides financières pour rénover sa copropriété
17h00	9.	Mobilité durable en copropriété : l'installation de bornes de recharges de véhicules
		électriques
17h30	10.	Remise des prix des Trophées Métropolitains CoachCopro 2023

AVRIL 2023 Forum Habiter Durable 4

Conférence



Comment élaborer et engager sa rénovation énergétique en copropriété ?

Présentation par Alexandre Goncalves, Reezome Véronique Javelle, Groupe A&M

Animé par **Juliette Cantet, Agence Parisienne du Climat**











Rénovation énergétique



Valorisation du Patrimoine

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE SELON REEZOME :





- + 2000 logements ayant réalisés leurs travaux de rénovation énergétique
- + 1500 logements se préparant à engager leurs travaux
- + 6500 logements accompagnés dans leur diagnostic



Présentation ReeZOME











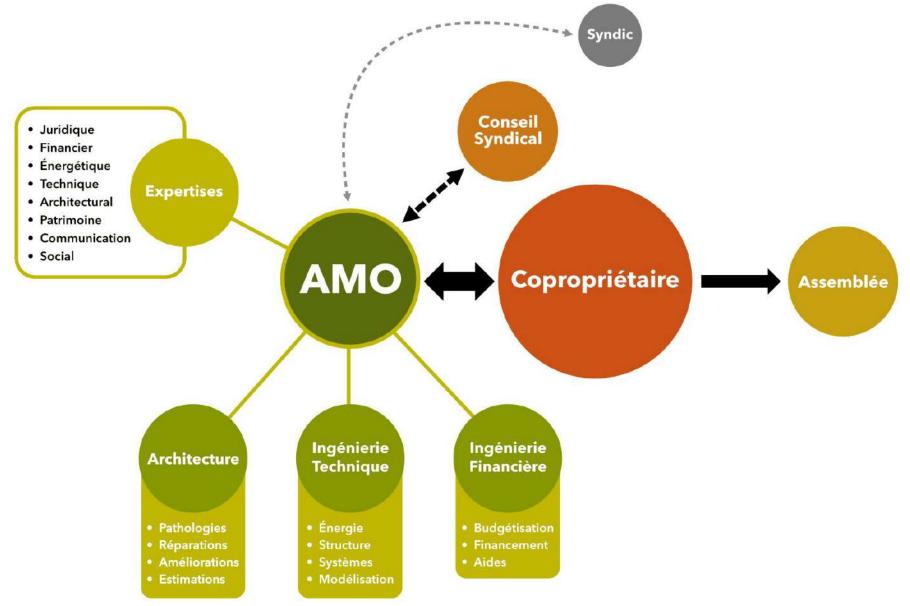






Le copropriétaire au centre du processus







Vote des travaux

Diagnostic Technique Global

État des lieux architectural, technique et énergétique de la copropriété

Première approche financière et définition des enjeux du projet de rénovation

Études de conception (AVP)

Donner les outils à la copropriété pour arrêter un programme, un financement et un budget de travaux adaptés aux besoins et moyens des copropriétaires

Processus spécifique d'implication active des copropriétaires

Si un audit énergétique a déjà été fait, il est possible d'engager directement les études de conception Un complément de diagnostic sera effectué



Importance de la phase de diagnostic

Élaborer et engager son projet





La concertation avec les copropriétaires



L'ingénierie financière



La valorisation architecturale



Élaborer et engager : la concertation avec les copropriétaires







Atelier participatif en copropriété

Une méthode de participation active des copropriétaires



Élaborer et engager: l'ingénierie financière



- Une ingénierie financière poussée et expliquée
 - Montage du budget de l'opération
 - Inventaire des aides et financement
 - Reste à charge par copropriétaire

 Permet à chaque copropriétaire de prendre sa décision en fonction de ses critères personnels



Ne pas arrêter un programme de travaux trop tôt



Cas concret : Copropriété située à Paris 19ème









Cas concret : Copropriété située à Paris 19ème

Principales interventions:

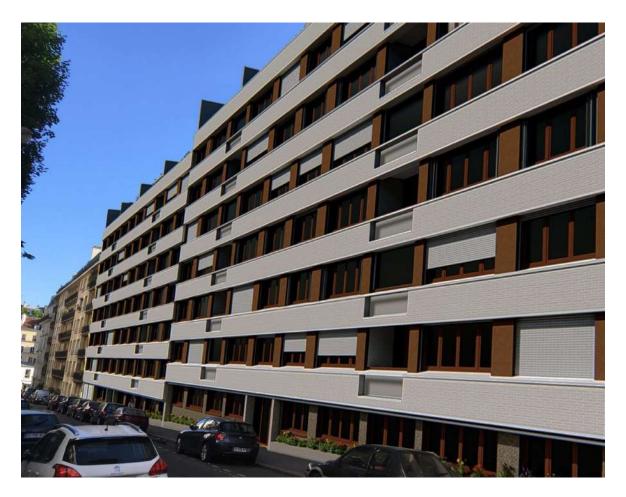
- Isolation de l'ensemble des façades sous bardage côté rue et sous enduit côté cour
- Intégration des coffres de volets roulants dans l'épaisseur de l'isolant
- Isolation des planchers des logements du 1^{er} étage sur porche
- Remplacement des châssis vitrés des cages d'escaliers
- Equilibrage et calorifugeage du réseau de chauffage et mise en place d'un système de régulation prédictive
- Mise en place d'une ventilation naturelle hybride



Cas concret : Copropriété située à Paris 19ème





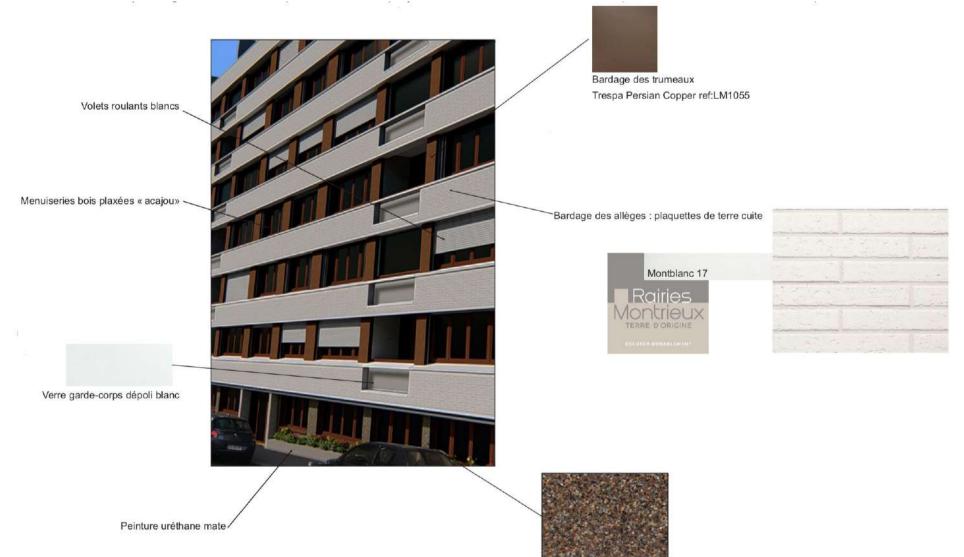


Côté rue



Cas concret : Copropriété située à Paris 19ème





STO Superlit K2 405

GROUPE A&M



Cas concret : Copropriété située à Paris 19ème



Travaux en cours









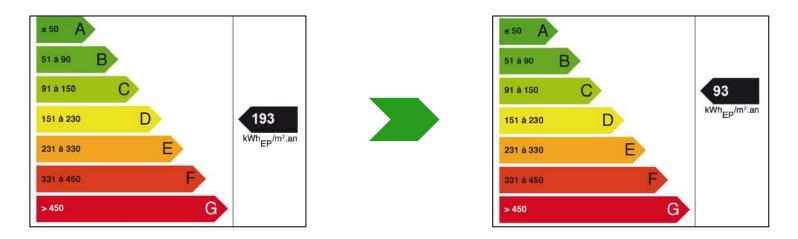
Côté rue Mise en œuvre de l'isolant

Tourelles de ventilation naturelle hybride





Une rénovation énergétique BBC



52% de gains énergétiques

Aides financières mobilisées :

- Eco Rénovons Paris
- Anah Habiter Mieux
- Éco-PTZ
- Exonération de taxe foncière



Cas concret : Copropriété située à Paris 19ème

Bilan financier de l'opération (hors économies d'énergie)

	Marchés signés	Aides financières	Reste à charge
Travaux HT	1 182 180 €		
Frais associés	302 981 €		
Total TDC	1 485 160 €		
Eco Rénovons Paris		429 759 €	
Anah Habiter Mieux		375 116 €	
Bonus individuels		84 622 €	
Total financement		889 497 €	
			595 663 €

63 logements



Reste à charge de l'ordre de 9 450€ par logement

Hors économies d'énergie



Cas concret : Copropriété située à Paris 19ème



Exemple de reste à charge rapporté au logement T4 (hors économies d'énergie)

Reste à charge à financer (3)	14 553 €
Estimation de mensualité de prêt	84 € sur 15 ans
sur le reste à charge (4)	

Appartement T4, copropriétaire non éligible

Reste à charge à financer (3)	5 920 €
Estimation de mensualité de prêt	34 € sur 15 ans
sur le reste à charge (4)	

Appartement T4, copropriétaire éligible modeste



Cas concret : Copropriété située à Paris 19ème



Bilan financier de l'opération sur 15 ans (avec économies d'énergie)

	Marchés signés	Aides financières	Reste à charge à 15 ans
Travaux HT	1 182 180 €		
Frais associés	302 981 €		
Total TDC	1 485 160 €		
Eco Rénovons Paris		429 759 €	
Anah Habiter Mieux		375 116 €	
Bonus individuels		84 622 €	
Economies d'énergie à 15 ans		372 000 €	
Total financement		1 261 497 €	
			223 663 €

63 logements



Reste à charge de l'ordre de 3 500€ par logement

Soit environ 19€/mois



Cas concret: Copropriété située à Orsay







Le respect de l'architecture d'origine Copropriété située à Orsay





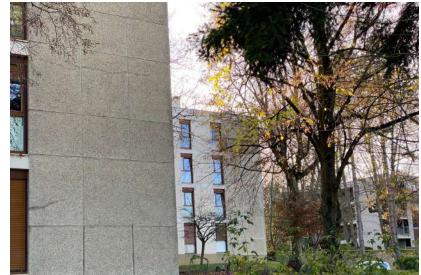


Des bâtiments en quinconce





Les angles des bâtiments en gravillon lavé





Cas concret : Copropriété située à Orsay



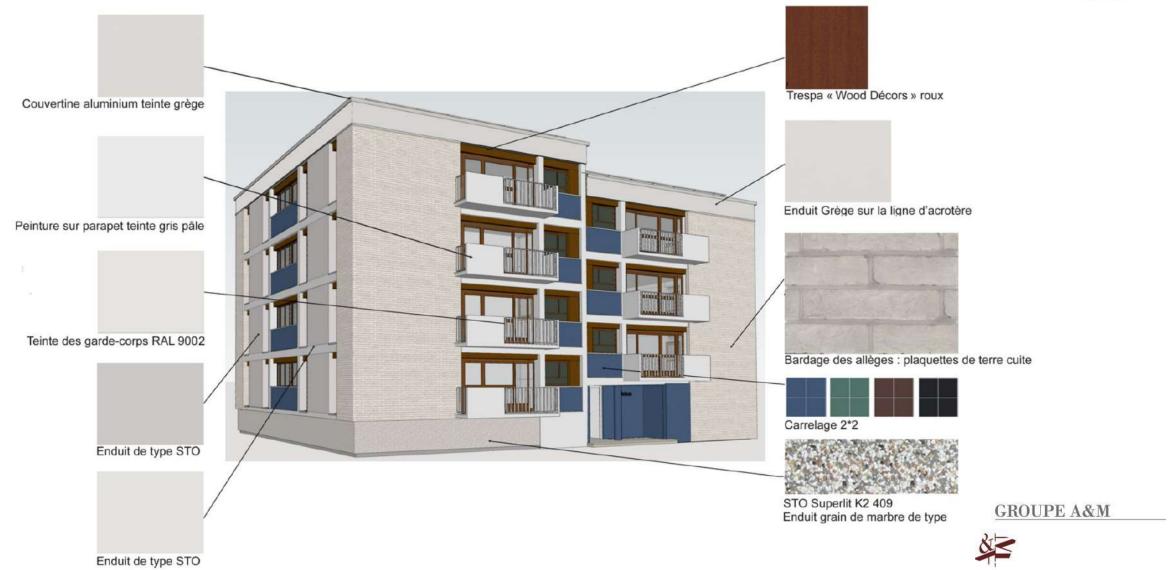
Principales interventions:

- Isolation complète des façades, planchers hauts des locaux non chauffés des sous-sols et des rez-de-chaussée
- Étanchéité, isolation et sécurisation des toitures terrasses
- Mise en place d'une ventilation naturelle hybride
- Remplacement des chaudières gaz existantes par des chaudières à condensation
- Désembouage, équilibrage et calorifugeage des réseaux
- Amélioration du système de régulation du chauffage collectif et mise en place d'un système de régulation prédictive



Le respect de l'architecture d'origine Copropriété située à Orsay







Le respect de l'architecture d'origine Copropriété située à Orsay



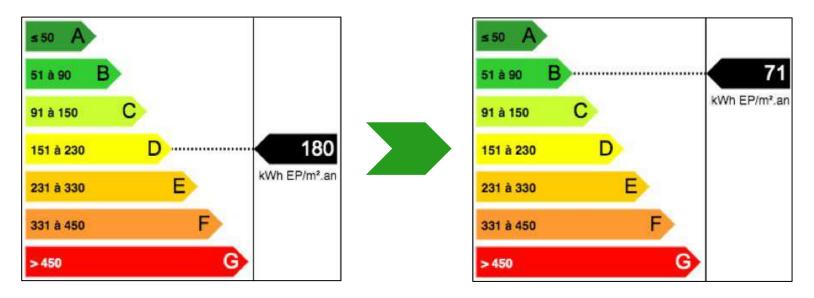






Cas concret: Copropriété située à Orsay





61% de gains énergétiques

Aides financières :

- Ma Prime Rénov' (+ bonus BBC + bonus Copro Fragile)
- Communauté d'agglomération Paris-Saclay (+ bonus étiquette B) pour les PO
- Département



Cas concret: Copropriété située à Orsay



Divers organismes financeurs et donc diverses aides performantielles

	Montant marchés	Apports	Reste à charge à 15 ans
Travaux HT	3 913 000 €		
Frais associés	1 167 989 €		
Total TDC	5 080 989 €		
Subventions		1 745 000€	
Economies d'énergie à 15 ans		1 960 000€	
Total financement		3 705 000 €	
			1 375 989 €





Cas concret : Copropriété située à Orsay



Divers organismes financeurs et donc diverses aides performantielles

Exemples de reste à charge pour un propriétaire d'un T4

Cas du programme de rénovation avec et sans ventilation+chauffage

Sans ventilation+chauffage

Quote-part travaux TDC	28 200 €
Montant des aides financières	-€
Économies d'énergies à 15 ans	10 000 €
Reste à charge à 15 ans	18 200 € Soit 101 €/mois

Avec ventilation+chauffage

Reste à charge à 15 ans	10 600 € Soit 58 €/mois
Économies d'énergies à 15 ans	12 600 €
Montant des aides financières	11 800 €
Quote-part travaux TDC	35 000 €



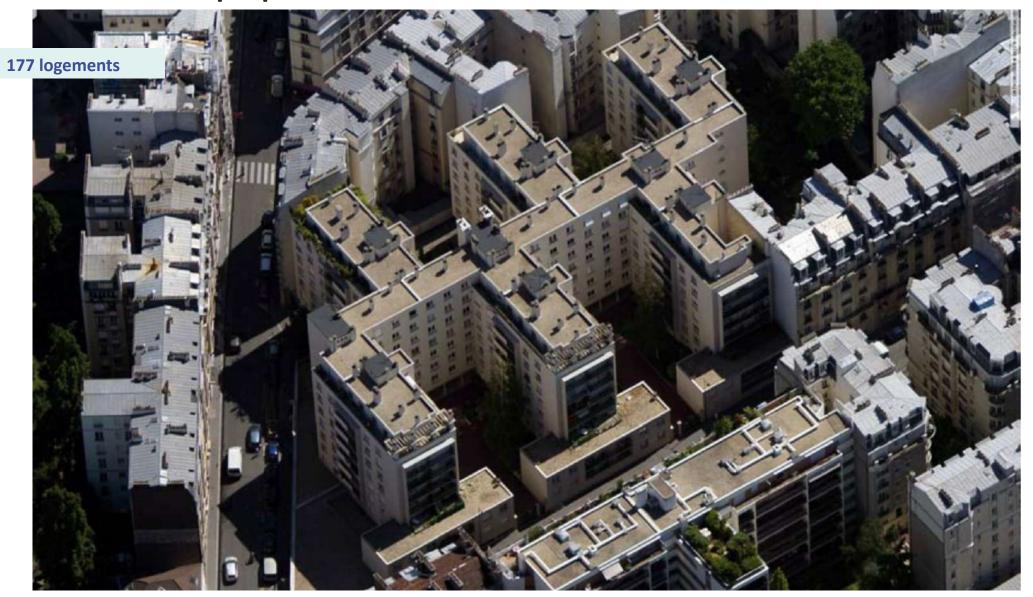
Ne pas arrêter un programme de travaux trop tôt

→ L'ajout d'une intervention peut faire basculer le reste à charge



Élaborer et engager Cas concret : Copropriété située à Paris 15ème







Cas concret : Copropriété située à Paris 15ème



Principales interventions:

- Isolation différenciée des parois avec isolants biosourcés
- Etanchéité des toitures terrasses avec végétalisation
- Etanchéité des balcons
- Remplacement des porte de halls



35% de gains énergétiques

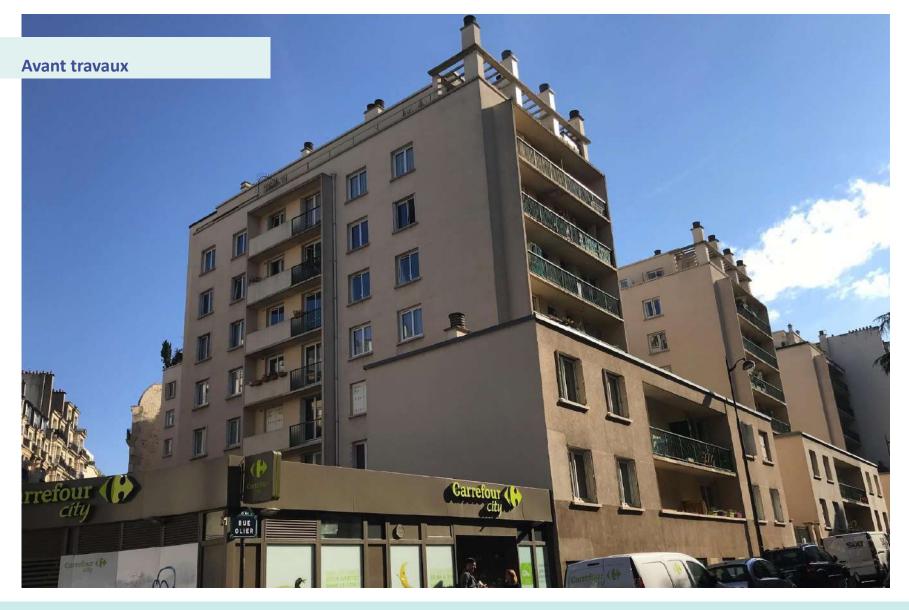
Aides financières :

- CITE
- ANAH
- CEE
- Exonération de taxe foncière



Élaborer et engager Cas concret : Copropriété située à Paris 15ème







Élaborer et engager Cas concret : Copropriété située à Paris 15ème









Cas concret : Copropriété située à Paris 15ème









Cas concret : Copropriété située à Paris 15ème









Végétalisation des toitures



Cas concret : Copropriété située à Paris 15ème





Isolation en laine de bois

Une démarche de développement durable engagée grâce à une méthode participative et une ingénierie financière poussée

Des surcoûts maitrisés, expliqués et approuvés :

Laine de bois vs laine de roche : surcoût 1,50€ / mois / copropriétaire

Végétalisation : surcoût 2€ / mois / copropriétaire



Élaborer et engager Résidence Pierre de Coubertin à Boulogne-Billancourt



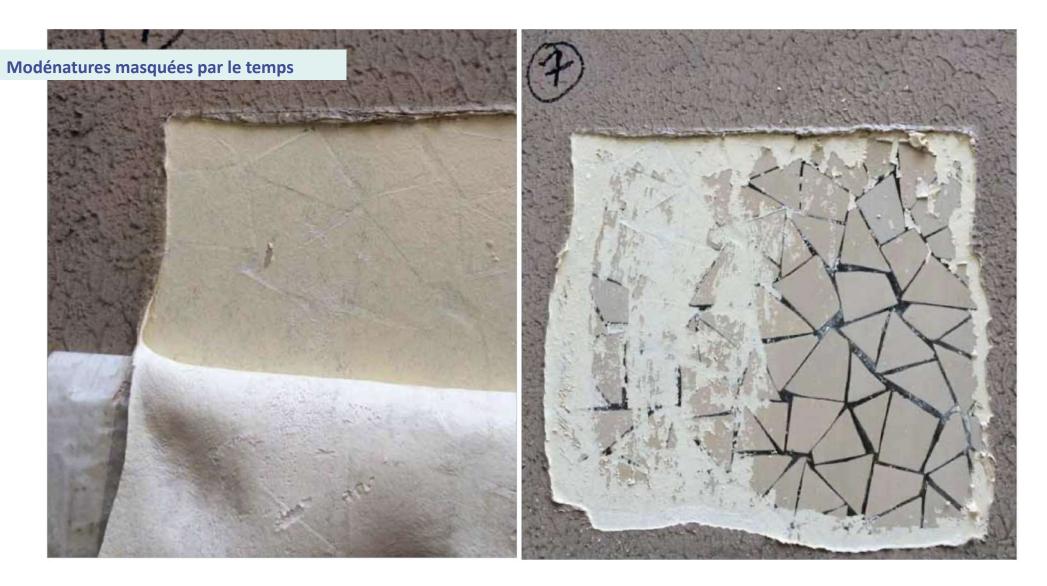
Années 30 – 205 logements





Élaborer et engager Résidence Pierre de Coubertin à Boulogne-Billancourt







Principales interventions:

- Isolation différenciée des parois avec restitution des modénatures et enduit isolant FIXIT
- Restitution des anciens parements des années 30
- Réfection complète des toitures
- Installation d'une pompe à chaleur par géothermie
- 92 kWhEP/m2, 53% d'économie d'énergie















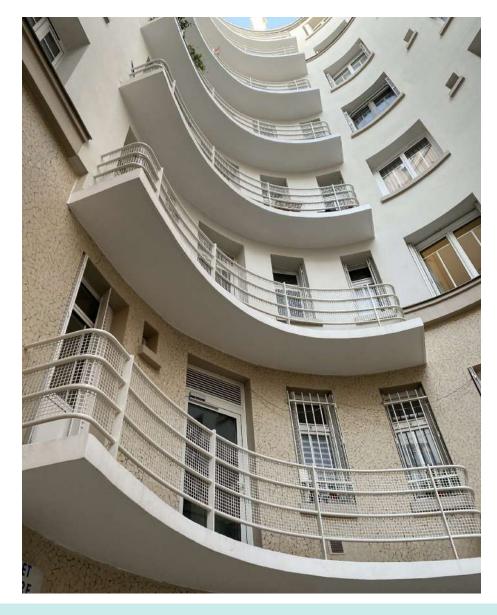








Isolation différenciée







Enduit isolant à base d'aérogel







QUELQUES PISTES POUR ÉVITER UN ÉCHEC:

- Accompagnement par un AMO dès les premières réflexions
- Des études poussées avant le vote, mais sans décision clivante
- Un projet associant les copropriétaires (occupants et bailleurs)
- Une ingénierie financière très développée (subventions, optimisation fiscale, etc)
- Sélectionner un architecte adapté à l'opération

Conférence



Le nouveau programme ECO-RÉNOVONS PARIS + de la Ville de Paris

Présentation par Adeline Fillol, Ville de Paris Charlotte Guenoux, Urbanis Frédéric Delhommeau, APC

Animé par **Nathalie Croisé**

Présentation



Adeline Fillol

Cheffe de projet rénovation environnementale des copropriétés



Charlotte Guenoux

Cheffe de projet ERP+



Frédéric Delhommeau Directeur Habitat et Rénovation









CONTEXTE ET SOUTIEN DE LA VILLE DE PARIS AUX COPROPRIÉTÉS



Plans Climat de Paris





2007 - 1^{er} Plan Climat de Paris

2012 - Plan Climat Énergie

2018 – Plan Climat Air Énergie

Objectifs

du Plan Climat Air Énergie pour le parc privé

40 000

logements rénovés par an à partir de 2030

Gain énergétique moyen de 50% : 80kWh/m²/an

Consommation après travaux



LANCEMENT D'ÉCO-RÉNOVONS PARIS+



- Un dispositif lancé par la Ville de Paris à la rentrée 2022 pour une durée de 4 ans, en partenariat avec l'Anah, l'Agence Parisienne du Climat
- Pour aider les propriétaires à réaliser des travaux d'amélioration énergétique et environnementale de leur immeuble
- Tous les immeubles d'habitat privé sont éligibles : l'accès au programme se fait via l'Agence Parisienne du Climat
- Des opérateurs désignés par la Ville de Paris pour vous accompagner : SOLIHA et Urbanis





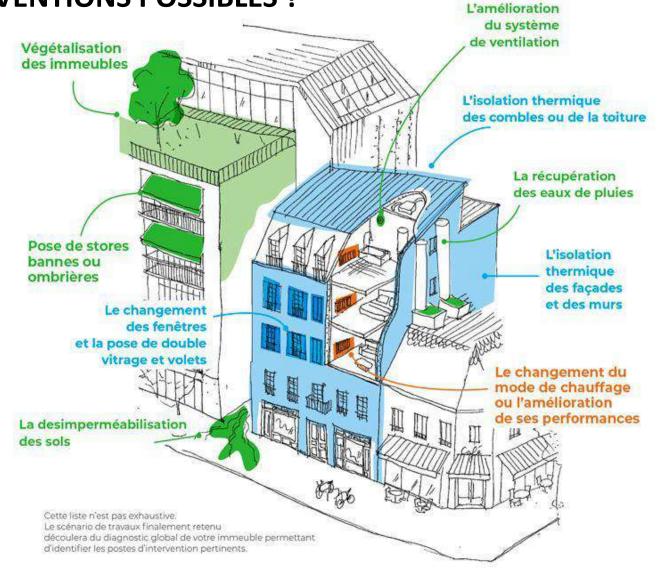






QUELLES INTERVENTIONS POSSIBLES?



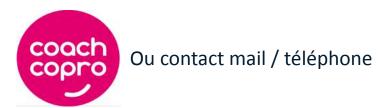




JE SUIS INTÉRESSÉ, COMMENT FAIRE?



1. Je m'inscris sur CoachCopro via <u>ecorenovonsparis.fr</u>



Le conseiller référent de votre arrondissement vous recontactera

2. Je mobilise les copropriétaires



Qui m'accompagne ? Un.e conseiller.ère éco-rénovation de l'Agence Parisienne du Climat (APC)

3. Le projet de ma copropriété passe en commission ERP+

<u>Critère de sélection</u>: existence d'un potentiel technique d'amélioration énergétique global et volonté collective d'engager des travaux ambitieux

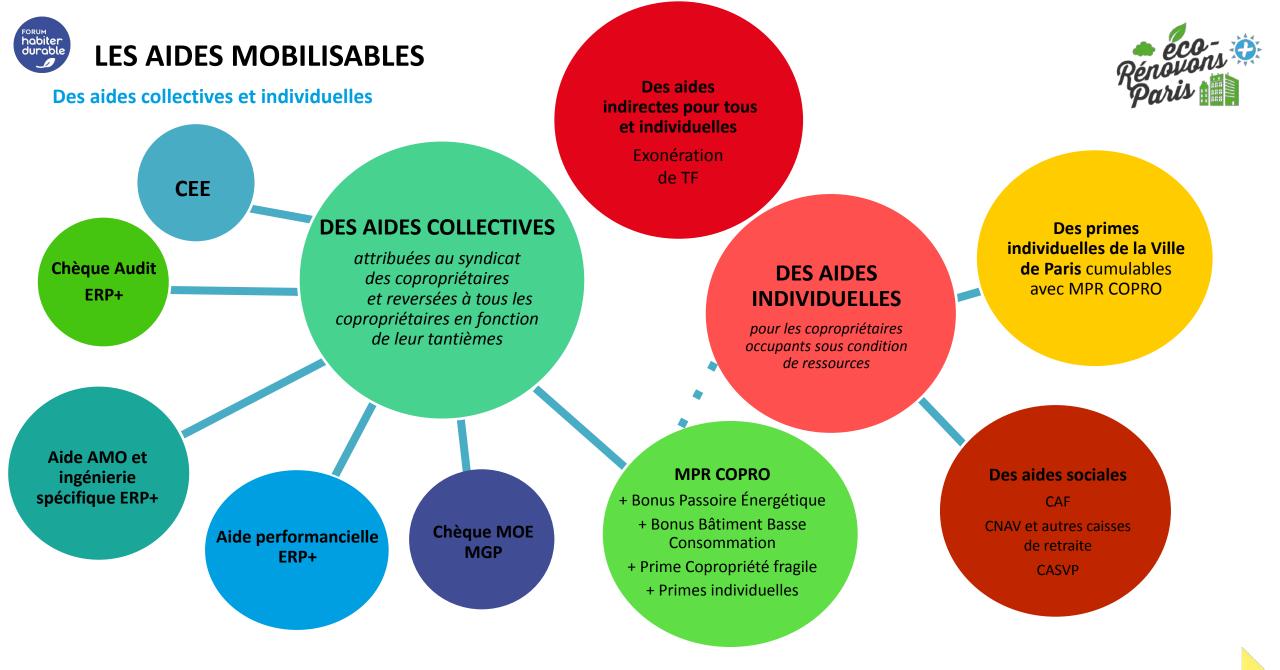


UN ACCOMPAGNEMENT À CHAQUE ÉTAPE



Les étapes de la rénovation énergétique en copropriété

1. Réaliser un diagnostic global (DTG)		2. Concevoir et voter son programme		3. Mettre en œuvre			4. Adapter ses usages		
	du diagno	rio de travaux issu ostic global on de conception	Constituer et déposer	ollectifs les demandes es fonds	des d'aides		Demander	er le chantier le paiement aides	
		er les aides collectives et Elaborer un plan de rêt collectif & avances de Consulter et choisir l Communiquer auto	subventions inclus) s entreprises		Suivre le chantier Collecter les factures Régler les entreprises				





ZOOM SUR L'AIDE AU SYNDICAT DE LA VILLE DE PARIS



Fonctionnement et critères d'éligibilité

Qu'est ce que l'aide performantielle de la Ville de Paris ?

Une aide collective aux travaux de rénovation énergétique et environnementale « progressive » en fonction du niveau de performance du projet, qui peut être complétée par des primes environnementales*.

Qui peut en bénéficier ?

- Etre accompagné par le dispositif d'animation du PIG Eco-Rénovons Paris+
- Gain énergétique projeté après travaux d'au moins 15%
- 75% des lots principaux de la copropriété doivent être destinés à l'habitation
- 70% de réponse à l'enquête d'éligibilité de la part des propriétaires de logements (occupants et bailleurs)
- La copropriété répond aux critères sociaux ou est en sortie passoire énergétique

^{*}îlots de fraicheur, installation d'équipement EnR ou de récupération ou raccordement au réseau de chaleur urbain, atteinte niveau BBC, utilisation de matériaux biosourcés, gestion des déchets



ZOOM SUR LES AIDES INDIVIDUELLES DE LA VILLE DE PARIS



Fonctionnement et critères d'éligibilité

Quelles conditions?

- Être propriétaire occupant (PO) de son logement
- Gain énergétique minimum : 35% donc que la copropriété soit éligible à MPR COPRO.
- Conditions de ressources (les mêmes que pour les primes individuelles de l'Anah)

Quels compléments?

Permet aux PO très modestes et modestes d'être respectivement financés jusqu'à 100 % et 85 % de leur quote-part travaux recevable HT



ZOOM SUR L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE



Fonctionnement et critères d'éligibilité

Qu'est ce que l'exonération de la Taxe foncière dans l'ancien ?

Votée par le Conseil de Paris de décembre 2022, elles seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 dans les conditions fixées par la loi.

Sont éligibles

- Les locaux d'habitation achevés avant le 1^{er} janvier 1989 qui ont fait l'objet de travaux de rénovation énergétique achevés à partir du 1er janvier 2023
- L'Exonération est de 100% (hors TEOM)
- Sur une période de **3 ans** suivant la date d'achèvement des travaux

Quelles conditions?

- Être propriétaire et assujetti à la TF
- Réaliser des travaux énergétiques d'un montant de 10 000 € sur 1 an ou de 15 000 € sur 3 ans hors cout de la main d'œuvre



Prenez contact dès maintenant avec l'Agence Parisienne du Climat



En vous inscrivant sur la plateforme CoachCopro via <u>www.ecorenovonsparis.fr</u>



parisiennes

Ou

Par mail: info-conseil@apc-paris.com

Par téléphone : 01 58 51 90 20





MERCI POUR VOTRE ATTENTION!

DES QUESTIONS?



CONTEXTE ET SOUTIEN DE LA VILLE DE PARIS AUX COPROPRIÉTÉS



Développement de l'accompagnement des copropriétés





ERP+: LES BÉNÉFICES POUR LES COPROPRIÉTAIRES



1

UN CONSEILLER ÉCO-RÉNOVATION DÉDIÉ

Un accompagnement personnalisé gratuit à toutes les phases du projet

2

DES AIDES FINANCIÈRES POUR LES TRAVAUX

Une assistance administrative pour les mobiliser



















INCITER LES PROPRIÉTAIRES DE LOGEMENTS PARISIENS À ÉCO-RÉNOVER



Depuis 2016, un objectif de massification

Accompagner les projets de rénovation global des copropriétés parisiennes

Amélioration du confort été comme hiver

Amélioration du cadre de vie (mobilité, nature en ville...)



UN ACCOMPAGNEMENT PAR UN CONSEILLER APC



Qu'est-ce que CoachCopro?

- Notre plateforme pour obtenir un accompagnement personnalisé dans la construction de votre projet
- Une mise en relation avec des professionnels de la rénovation énergétique
- **Un centre de ressource** pour se documenter
- Un accès à des sessions d'information et de formation



Quel que soit votre stade de réflexion, celui de vos voisins copropriétaires, de votre syndic : inscrivez-vous !

https://paris.coachcopro.com/

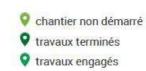


LE SUCCÈS DE LA PREMIÈRE ÉDITION DU DISPOSITIF



Des nombreuses copropriétés déjà engagées et accompagnées depuis 2016

- **591** copropriétés accompagnées



- 171 projets de travaux votés (près de 13 000 logements)
- Gain énergétique projeté moyen de 37% dont 38 projets
 niveau BBC
- **50M€** de subventions publiques

Carte des chantiers des copropriétés ERP



Source : bilan ERP décembre 2020

Voir des exemples de copropriétés rénovées sur https://paris.coachcopro.com/pages/carte-des-coproprietes-renovees





ANNEXES



LES ACTEURS D'UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



Définitions

Maître d'ouvrage (MOA) : Syndicat de copropriétaire et syndic

Bureau d'étude thermique (BET) : Il réalise l'audit énergétique ou le diagnostic technique global

Maître d'œuvre (MOE): Il organise, pilote et coordonne le travail des entreprises qui réalisent les travaux. Il est responsable de la bonne exécution des travaux. Il est souvent l'architecte du projet

Entreprises travaux : elles exécutent les travaux sous la direction du maître d'œuvre

Opérateur ou Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) : personne qui accompagne le MOA dans la réalisations des études nécessaires à un projet

- Interlocuteur privilégié du MOA
- Conseil indépendant des acteurs du marché
- Accompagnement à l'ordonnancement du projet
- Assistance à la maîtrise des risques

L'opérateur ne réalise pas une mission de maîtrise d'œuvre





Un nouveau critère de décence : objectif, étiquette D en 2034



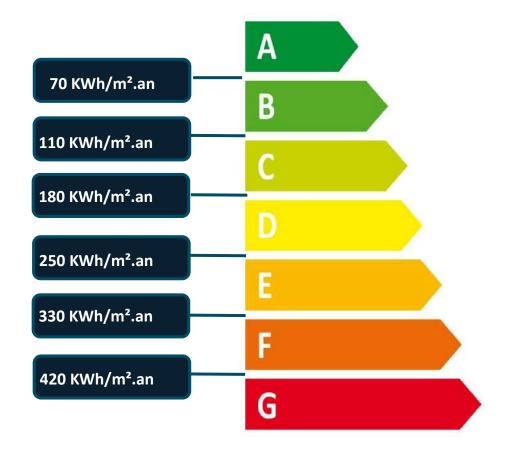
INTERDICTION DE LOUER

 1^{er} janvier 2023 : ≥ 450 KWh/m².an

 1^{er} janvier 2025 : ≥ 420 KWh/m².an

 1^{er} janvier 2028 : ≥ 330 KWh/m².an

1^{er} **janvier 2034** : ≥ 250 KWh/m².an







Un nouveau critère de décence : objectif, étiquette D en 2034

1^{er} janvier 2025 : Le locataire pourra demander une mise en conformité énergétique du bien.

Il existe des exceptions... art. 160 loi climat et résilience L111-11

- Des contraintes architecturales et patrimoniales peuvent faire obstacle aux projets de travaux.
- Impossibilité technique d'atteindre le seuil minimal de gain énergétique.
- Pour les projets nécessitant un accord de la copropriété et refusés en AG.

Mais le propriétaire sera soumis à la baisse ou au gel du loyer et devra parfois accorder des dommages et intérêts au locataire (mise en application : étiquette G : 2025 / étiquette F : 2028 / étiquette E : 2034)





Le DPE collectif

Qu'est ce que le DPE?

Le contenu du DPE collectif est précisé à l'article 11 de l'arrêté du 31 mars 2021 :

- Indication de la consommation du bâtiment, des dépenses énergétiques annuelles et des émissions de gaz à effet de serre.
- Une étiquette énergie et climat, qui peut varier de A (le meilleur classement possible) à G (la moins bonne des notes possibles).
- Description des conditions initiales du bâtiment : caractéristiques architecturales, système de chauffage, production d'eau chaude, éclairage, etc.
- Recommandations de travaux pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.





Le DPE collectif

Le DPE est **obligatoire pour toutes les copropriétés** dont le permis de construire a été déposé avant le 1^{er} janvier 2013. Ce DPE devra être **actualisé tous les 10 ans**, exception faite lorsqu'un diagnostic réalisé après le 1^{er} juillet 2021 établi au bâtiment la classe A, B ou C.

Article 158 - loi Climat et Résilience







Le PPT

Qu'est ce que le PPT?

Le contenu du PPT est précisé à l'article 14-2-1 de la loi du 10 juillet 1965 qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Il est réalisé à partir d'une analyse du bâti ainsi que l'éventuel DPE ou DTG déjà réalisé :

- Liste des travaux
- Estimation du niveau de performance énergétique
- Estimation sommaire du coût des travaux et leur hiérarchisation
- Proposition d'échéancier des travaux à réaliser dans les 10 ans

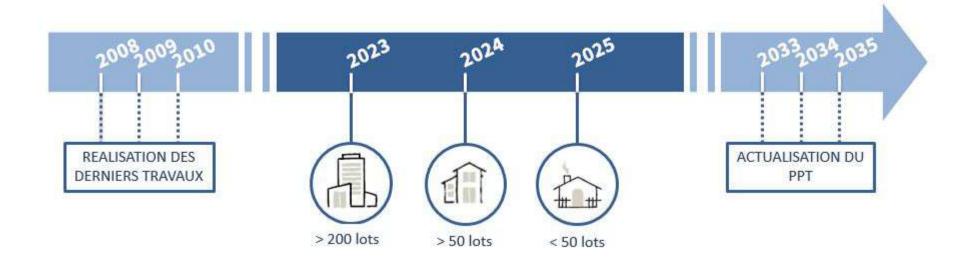




Le PPT

Le PPT est obligatoire pour toutes les copropriétés ayant réceptionné les travaux depuis plus de 15 ans. Ce PPT devra être actualisé tous les 10 ans.

Article 171 modifie l'art. 14-2 de la loi du 10 juillet 1965





ZOOM SUR L'AIDE AU SYNDICAT DE LA VILLE DE PARIS



Travaux de rénovation énergétique

Gain énergétique ⁽¹⁾	Taux d'aide max (sur HT)	Plafond de travaux/logement (bâtie avant 1948) ⁽²⁾	Plafond de travaux/logement (bâtie après 1948) ⁽²⁾									
Copropriétés répondant aux critères sociaux												
15% ≤ gain < 25%	10%	15 000 € HT	5 000 € HT									
25% ≤ gain < 35%	20%	15 000 € HT	10 000 € HT									
35% ≤ gain < 40%	20%	20 000 € HT	15 000 € HT									
40% ≤ gain < 50%	30%	25 000 € HT	20 000 € HT									
50% ≥ gain	35%	25 000 € HT	Non éligible									
Copropriétés ne répondant PAS aux critères sociaux												
35% ≤ gain < 40%	15%	20 000 € HT	15 000 € HT									
40% ≤ gain < 50%	20%	25 000 € HT	20 000 € HT									
50% ≥ gain	25%	25 000 € HT	Non éligible									

⁽¹⁾ En cas de travaux réalisés par tranche, le gain est calculé à partir des performances énergétiques de la copropriétés à l'entrée dans le dispositif

⁽²⁾ En cas de travaux réalisés par tranche, le plafond à prendre en compte doit être réduit du montant des travaux déjà financés.



ZOOM SUR L'AIDE AU SYNDICAT DE LA VILLE DE PARIS



Primes environnementales

Objectif	Taux d'aide	Plafond de travaux pris en compte	Prime par copropriété
llot de fraicheur	de 30 à 50%	60 00 € /copropriété + 100€/m² au-delà de 200m²	
Installation d'équipements EnR et R et raccordement CPCU ⁽³⁾	25 %	4 000 € par lot d'habitation	
Matériaux Biosourcé (3)	50 %	4 000 € par lot d'habitation	
Niveau du label BBC rénovation ou Effinergie rénovation ⁽⁴⁾			25 000 €
Gestion des déchets ⁽⁶⁾			5 000 €

⁽³⁾ Les installateurs ainsi que les matériels installés doivent justifier de labels reconnus (Quali'PV, Quali'Sol, Quali-PAC, Qualit'EnR, etc.).

⁽⁴⁾ Les Labels doivent être délivrés par un organisme accrédité par le Cofrac.

⁽⁶⁾ Le projet de gestion des déchets doit, a minima, permettre la mise en œuvre du tri sélectif.



RESTE À CHARGE POUR UN COPROPRIÉTAIRE



Exemple

Carte d'identité de la copropriété

Nombre de logements	55
Date de construction	1973
Style architectural	Moderne
Étiquette énergie initiale	E
Situation sociale	Présence de propriétaires modestes et très modestes
Besoin d'entretien	Moyen (ravalement et étanchéité de la toiture)

Programme de travaux

- Ravalement de toutes les façades avec isolation, étanchéité et isolation de la toiture, amélioration de la ventilation.
- Gain énergétique : 42% atteinte du niveau BBC
- Quote-part de travaux moyenne pour cet immeuble: 21 000 € par logement dont 15 000 € de travaux d'économie d'énergie.

Mme Y, copropriétaire, est retraitée et a un revenu annuel de 18 000 € et est donc considérée comme étant très modeste au sens de l'ANAH.

Elle doit s'acquitter d'une quote-part de 15 000 € pour financer les travaux de sa copropriété.

Elle bénéficiera de 11 000 € d'aides de la Ville de Paris et de l'Anah qui permettront de prendre en charge 73% de sa quote-part.

Conférence



Qualité de l'air et travaux de rénovation énergétique

Présentation par **Alain Martino, Directeur Technique chez Airpur, filiale de Coulon**

Animé par **Cyrille Pigot, Agence Parisienne du Climat**

Présentation



Alain Martino
Directeur technique





Amélioration de la ventilation et de la qualité de l'air sur la copropriété Paul Verlaine 77 Melun



Présentation du site: 1 Bâtiment de 9 Étages datant des années 70 Un total de 126 Logements répartis sur 7 cages d'escalier Ventilation naturelle par conduit schunt









Visite dans le cadre de la phase de préparation avant travaux pour effectuer la prise de cote des souches de cheminées et réaliser les tests fumigène pour repérer les conduits.

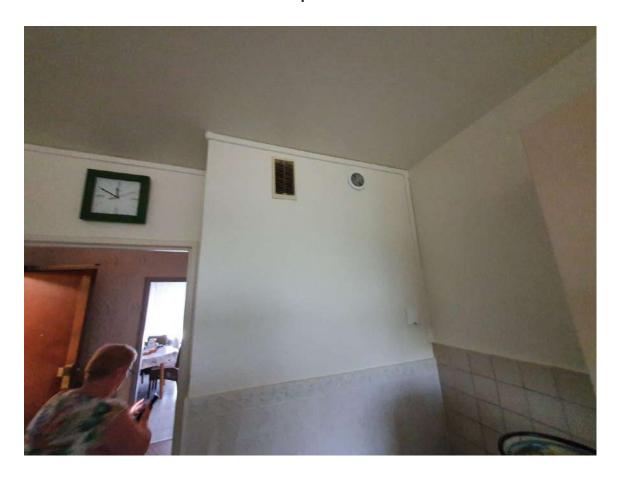








Visite de quelques logements avant la phase travaux afin de visualiser la présence des anciennes grilles d'aération naturelle, les conditions d'accès et prendre les informations nécessaires avant la pose des nouvelles bouches.









Travaux en partie commune (terrasse)

Réseaux et moteurs en cours de montage. Assemblage des gaines et création des alimentations électriques.











Installation de la bouche salle de bain



Installation de la bouche cuisine avec sa cordelette de grand debit









Installation en terrasse terminée et fonctionnelle.

ventilation confortable et optimale et débits maitrisés

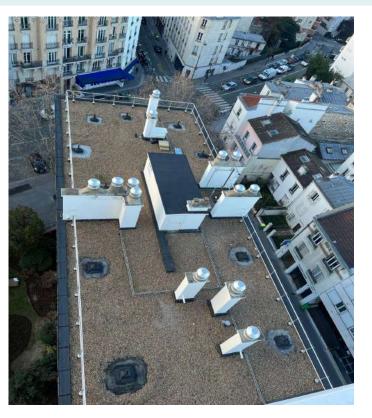




Chantier Basse pression Hybride hygroréglable rue des Epinettes 75017 Paris



Mise en place de tourelles Hybride VTI et alimentation sur chemin de cable







Chantier de ventilation Hybride basse pression Hygro A en accès difficile à Bobigny 93





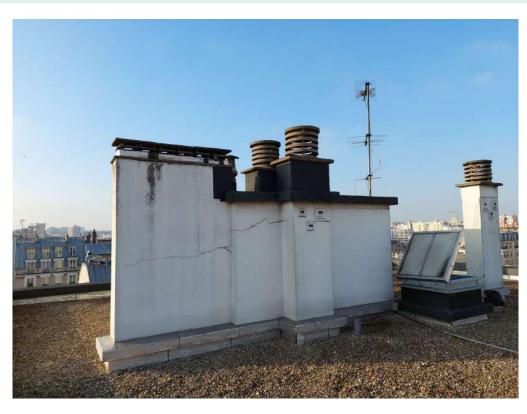
Mise en place des moteurs de ventilation par nacelle

Chantier difficile d'accès

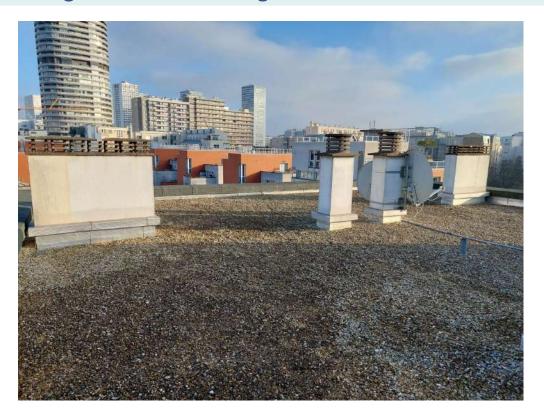




Chantier de ventilation basse pression GAZ avec Chaudières dans les logements. Rue du Tage 75013 PAris



vue de la terrasse avant travaux







Rue du Tage 75013 Paris



Installation des moteurs et cônes béton de regroupement de conduits terminé





Rue du Tage 75013 Paris





Alimentation électrique et gestion des moteurs terminé.

Chantier terminé

Conférence



CoprOasis : végétaliser les copropriétés

Présentation par **Eva Rocchia, Agence Parisienne du Climat Thomas Perez-Vitoria, Direction des Espaces Verts et de l'Environnement**

Animé par **Xavier Faure, Deveko**

Présentation



Eva RocchiaAgence Parisienne du Climat



Thomas Perez-Vitoria

Ville de Paris - Direction des Espaces Verts
et de l'Environnement (DEVE)







Un dispositif porté par la Ville de Paris





Un accompagnement technique et financier

Différents espaces concernés : les cours, les façades, les toitures

Double objectif:

- **Débitumer les sols** : gestion à la source des eaux pluviales
- Végétaliser sa copropriété :
 - o îlots de fraîcheur (ombre, brumisateurs naturels ...)
 - biodiversité
 - confort sonore
 - cadre de vie



Cour bitumée avec ruissellement des eaux pluviales dans le 12e arrondissement. ©APC



Un accompagnement technique et financier









Accompagnement technique via un guichet unique : la plateforme CoachCopro:

- Des informations
- Des conseils
- Un accompagnement dans la mobilisation des aides
- Un annuaire de professionnel·les

Accompagnement financier de la Ville de Paris:

- Une subvention pour les **études préalables** (faisabilité, conception)
- Une subvention pour les **travaux**
- Cumulables avec les aides de l'AESN







Forfait de 5000€ sans condition de travaux

- Etudes de faisabilité pour des projets en cours d'immeuble, ou bien en toiture
- **Conception** du projet par un·e paysagiste/architecte selon le projet

5 000 € forfaitaire

Les deux subventions "études pour les cours" et "études pour les toitures" sont cumulables.





Cuves de stockage et végétalisation verticale

Cuves de stockage : réutilisation des eaux pluviales

→ forfait de 500 €

Végétalisation des façades : plantes grimpantes en fosse

→ **50 €/m² végétalisé** dans une limite de hauteur de 10m







Végétalisation des cours d'immeuble

Critères minimaux:

- Gestion des eaux de pluies courantes
- Maintien/augmentation de la surface végétalisée
- Au moins 2 strates végétales
- 1 arbre fruitier si au moins 3 arbres plantés



30 % du montant HT des travaux

Bonifications:

- augmentation de la surface de pleine terre avec végétalisation (+10 %)
- gestion des pluies fortes (+10 %)
- déconnexion des gouttières (+10 %)

→ 60 % des travaux HT peuvent être subventionnés en se basant sur des critères techniques

CoprOasis: végétaliser les copropriétés **AVRIL 2023**





Végétalisation des toitures terrasses

- 10 cm de substrat au minimum
- 70 % de la surface disponible est végétalisée



Dépend de la hauteur de substrat : **de 30 % à 50 %**

Hauteur de substrat	Proportion des travaux financés
10 à 15 cm	30 %
16 à 25 cm	40 %
Plus de 25 cm	50 %

CoprOasis : végétaliser les copropriétés





Bonification selon localisation du projet :

- Secteurs de renforcement végétal : + 10 %
- Secteur Quartier Politique de la Ville (QPV) : + 10 %



Cette subvention est de 30 000 € maximum par projet. Elle est mobilisable deux fois en cas de projet en cour et en toiture.

CoprOasis : végétaliser les copropriétés

CoachCopro : la porte d'entrée de CoprOasis







Vous avez un projet de végétalisation dans votre copropriété?

Inscrivez-vous sur CoachCopro!

https://paris.coachcopro.com/inscrivez-vous/

Vous pouvez également vous renseigner auprès du Stand France Rénov







Questions/Réponses

CoprOasis : végétaliser les copropriétés

Conférence



L'ensemblier [AMO + Maître d'oeuvre] : une solution clef-en-main pour un processus de rénovation énergétique simple et sécurisant

Présentation par **Dimitri Molle, SENOVA**

Animé par **Matthias Sanchez, Agence Parisienne du Climat**

Présentation



Dimitri Molle Président





Sénova : une entreprise à mission





« Contribuer activement et avec enthousiasme à la transition écologique des bâtiments »

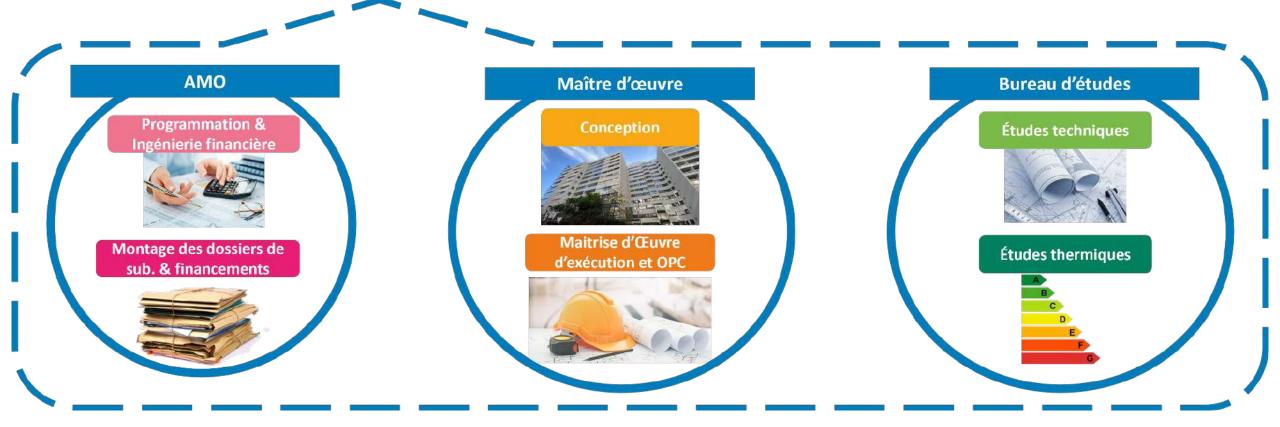
AVRIL 2023



La solution clef-en-main pour la rénovation énergétique globale



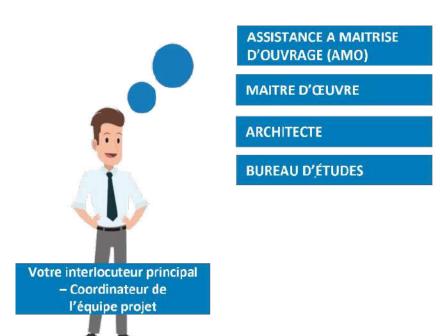


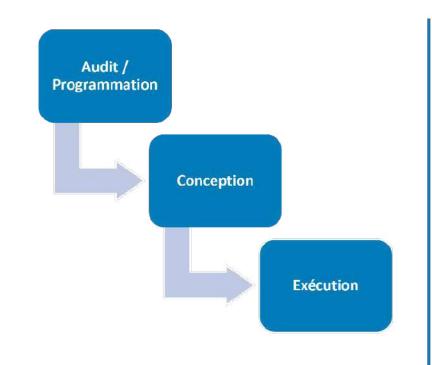




Objectif 1 : Un processus simple et sécurisant







MaPrimeRénov'
Copropriété

Coup DE
POUCE
CEE

PRIME COUP DE POUCE
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Pour la rénovation
énergétique de l'habitat

Interlocuteur principal 100% responsable

Un accompagnement de A à Z, à toutes les phases d'un projet

Expertise sur les aides et financements pour un reste à charge minimum



Objectif 2 : Un projet de rénovation enthousiasmant













Un bâtiment valorisé sur le plan architectural

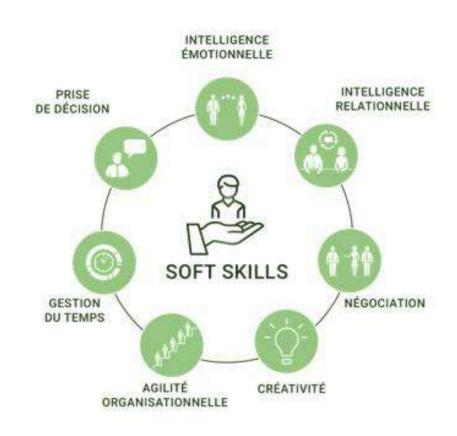
Une rénovation qui répare le bâtiment et améliore la qualité de vie des habitants

Une réflexion qui intègre les enjeux énergétiques et écologiques



Objectif 3 : Une collaboration très humaine





Une réelle communication avec les copropriétaires pour une coopération gage de réussite



Une attention portée à la qualité de la relation, gage de confiance



Sénova en quelques chiffres





14 ans d'expérience et d'expertise



80+ collaborateurs



500+ copropriétés accompagnées



4 régions d'intervention : lle-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie est, Hauts-de-France



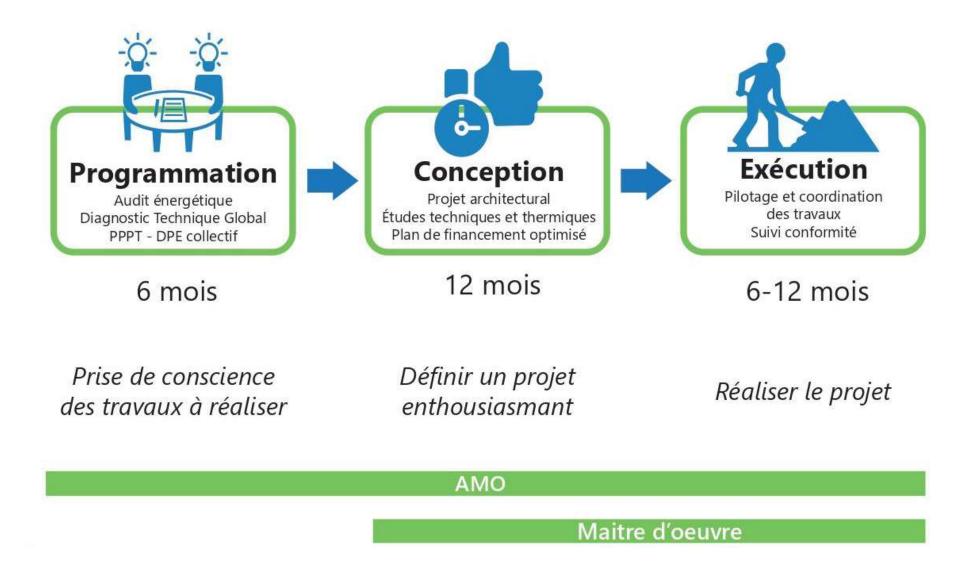
1 centre de formation à nos métiers





Comment réaliser un projet de rénovation énergétique ?







Exemple d'une rénovation énergétique globale réussie





601-611 Avenue du Maréchal Juin, Boulogne-Billancourt (92100)

91 logements, 1 bâtiment construit en 1974, chauffage collectif gaz
Gain énergétique de 45 %

- Ravalement des façades avec ITE sous enduit et bardage
- Remplacement des menuiserie en simple vitrage
- Réfection de l'étanchéité des loggias, des terrasses et de la rampe d'accès au parking
- Remplacement des radiateurs et pose de robinets thermostatiques et remplacement de pompes
- Remplacement des caissons de VMC, équilibrage et régulation

Consommation avant projet 185 kWhep/m²/an

Coût moyen / logement 19 305 €

Consommation après projet **102 kWhep/m²/an**



Exemple d'une rénovation énergétique globale réussie





AVRIL 2023





Questions/Réponses



Pour recevoir le support de présentation de la conférence, veuillez remplir le formulaire en scannant le QR code.

Contact:

Dimitri MOLLE

dimitri.molle@senova.fr

06 07 08 84 66

Conférence



Comment isoler le bâti avant 1948

Présentation par

François Marconot, CEREMA

Laurent A. Lo Monaco & José Rocha Gonçalves, Agence LALM Bertrand Lericolais, Direction de l'urbanisme de la Ville de Paris

Louise Ranck, Conseil régional de l'Ordre des Architectes d'Ile-de-France

Animé par

Thomas Renaudin, Agence Parisienne du Climat

Présentation



François Marconot





Laurent A. Lo Monaco

LALM | architectes



José Rocha Gonçalves

LALM | architectes



Bertrand Lericolais





Louise Ranck



Thomas Renaudin





Présentation



François Marconot
Ingénieur, Chef du groupe Bâtiment





Réhabilitation énergétique dans le bâti ancien Méthode et points de vigilance





125

François Marconot, Ingénieur du Cerema, relais local « CREBA »









Partenariat,
Information &
Formation



Réhabilitation énergétique dans le bâti ancien Méthode et points de vigilance





TROIS ENJEUX À CONCILIER



Dimension patrimoniale

Dimension **technique**



Dimension énergétique et environnementale



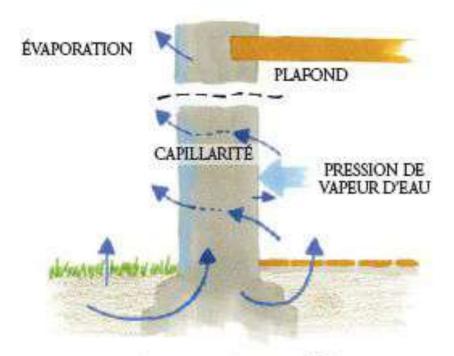


Les façades du bâti ancien – L'enjeu de l'humidité

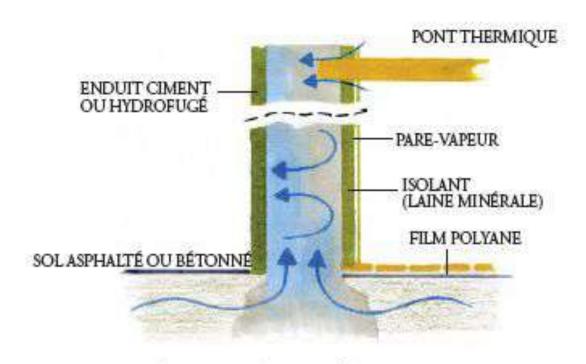




- Façades en pierre, briques, pans de bois, ...
- Des parois perspirantes



PONCTIONNEMENT HYGROMÉTRIQUE D'UN MUR TRADITIONNEL NON ISOLÉ



FONCTIONNEMENT HYGROMÉTRIQUE D'UN MUR TRADITIONNEL, ISOLÉ CONVENTIONNELLEMENT, EN HIVER: L'EAU S'ACCUMULE DANS LE MUR



Quel traitement des façades





Correction Isolation par Isolation par Isolation répartie l'extérieur thermique l'intérieur



Outil OPERA (Prise en compte des risques hygrothermiques lors de réhabilitation de parois anciennes) Téléchargement libre

Modules diagnostic, aide à la conception, aide mise en œuvre



Quel traitement pour les menuiseries





	La simple réparation et/ou la pose de joints	Le changement de vitrage	L'installation d'une double fenêtre intérieure ou extérieure	Le changement de la fenêtre
Gain énergétique	+	++	+++	++ à +++
Préservation patrimoniale	+++	++	++	à +
Impact carbone	++	-		à
Coût financier	++		=	à
Performance acoustique	+	+	+++	+ à ++
Faisabilité technique	0	-	-	+ à ++



Le renouvellement d'air doit être traité





Acteurs du patrimoine
Agence parisienne du climat
Centre de ressources CREBA
Ekopolis (pôle de ressource francilien)

Groupement des entreprises de restauration des MH

Annuaire ordre des architectes

Annuaire architectes du patrimoine

Association architectes de la rénovation

Association architectes de copropriété

Présentation



Laurent A. Lo Monaco architecte



José Rocha Gonçalves architecte



Présentation Agence LALM

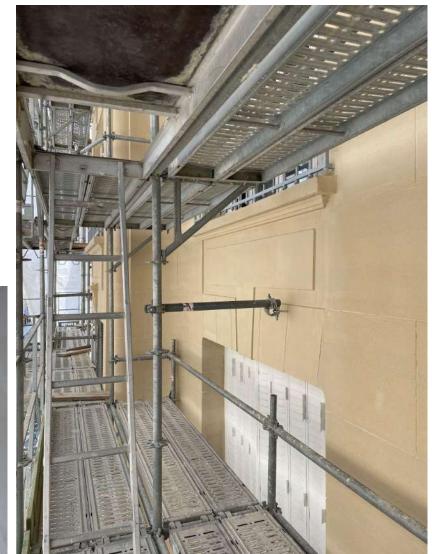


Notre agence existe depuis 2011.

Nous sommes spécialisés dans l'entretien du bâti ancien et notamment dans le traitement des pathologies du bâtiment tels que les effondrements de planchers, les sinistres liés aux colonnes d'eau et d'évacuations, les toitures, les façades en maçonnerie ou pierre reconstituée).



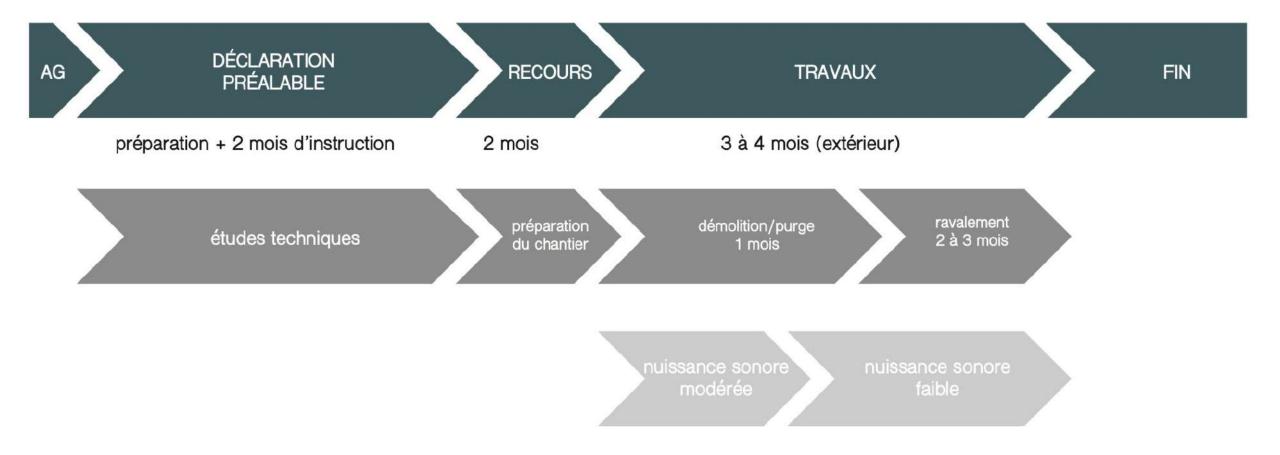






Les grandes lignes d'une rénovation avec traitement pathologique







82 rue Marguerite de Rochechouart Paris 09

Etat Initial

Un immeuble daté de 1841.

Des pathologies classiques :

- fissures de revêtement
- humidité résiduelle
- problèmes de structure
- pas de ventilation
- des pertes de chauffage
- sécurité elec









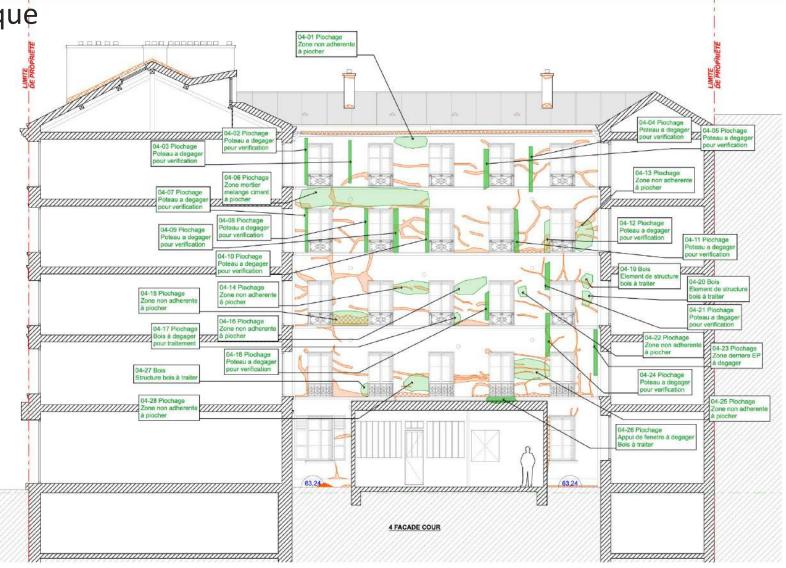


82 rue Marguerite de Rochechouart Paris 09

Phase diagnostic pathologique

La prévision de traitement des pathologies de l'immeuble permet d'avoir une vision d'ensemble de l'immeuble et de ses problèmes afin de :

- réparer avant de créer de nouveaux problèmes
- trouver des solutions techniques viables sur le long terme
- permettre de détailler le cahier des charges entreprises.





Retour d'expérience sur un cas de rénovation énergétique 82 rue Marguerite de Rochechouart Paris 09 Réseaux



136

- ECS: Temps d'attente très long en appel E.C.S.
 Réseau non calorifugé
 Local chaufferie bien entretenu
- Chauffage : Difficultés de réglage
 Pression variable
 Pas de robinet thermostatique
 Pas de purgeur automatique
- Ventilation : Type naturelle et manuelle
 Problèmes d'humidité constatés
- Electricité : État médiocre Sécurité à améliorer







82 rue Marguerite de Rochechouart Paris 09 Eau chaude sanitaire

- Calorifugeage des distributions permet la réduction des pertes
- + Bouclage supprime le temps d'attente.
- + Compteurs individuels permettent d'identifier les consommations et aident au repérage de fuites
- Budget moyen
- Interventions à prévoir dans chaque logement.





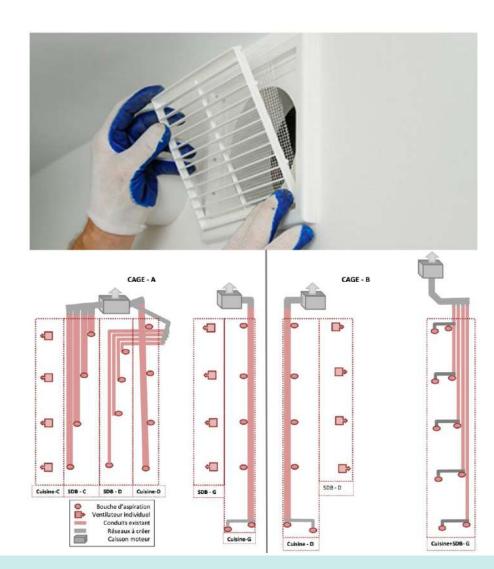




138

82 rue Marguerite de Rochechouart Paris 09 Ventilation collective

- Étude préalable confirme la faisabilité
 Les conduits de cheminée existants suffisent.
- + Traitement des sources d'humidité
- + Pas d'échafaudage nécessaire
- + Les moteurs seront dans les combles perdus pour ne pas modifier l'enveloppe. Cela évite aussi la nuisance sonore.
- Budget moyen
- Interventions à prévoir dans chaque logement pour passage et coffrage de gaines:
 Ouverture partielle des conduits de cheminée Installation des colonnes de ventilation Installation des branchements de ventilation (entre pièces humides et colonne)





LALM architectes

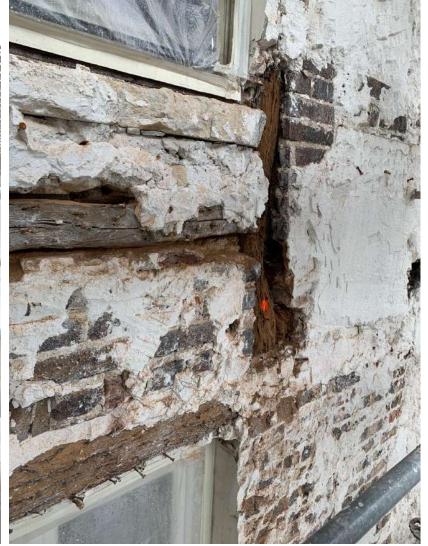
82 rue Marguerite de Rochechouart Paris 09

Phase Purge

Les travaux débutent par le traitement de tous les problèmes de structures afin de pouvoir supporter une nouvelle épaisseur : l'isolant.

Ici la purge des revêtements avec peinture au plomb (identifiée au DPAT) mais aussi le remplacement ou la réparation des bois endommagés par l'humidité.







LALM architectes

82 rue Marguerite de Rochechouart Paris 09

Phase isolation

La façade est ensuite au dégrossi afin de recevoir un nouveau matériau de façade.

L'immeuble étant en pans de bois et mortier, le choix technique le plus approprié est le liège car imputrescible.







LALM architectes

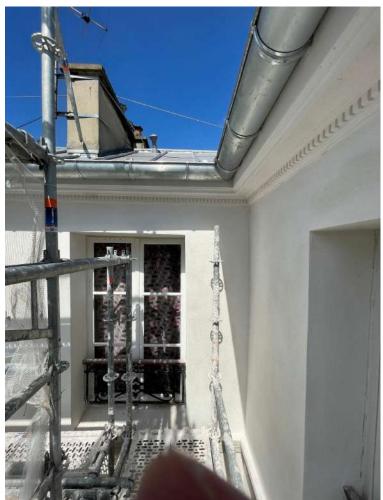
82 rue Marguerite de Rochechouart Paris 09

Phase isolation

Ensuite le ravalement suit son cours habituel.

La restauration de moulures, corniches et décors est totalement possible.

C'est le choix qui a été fait ici.









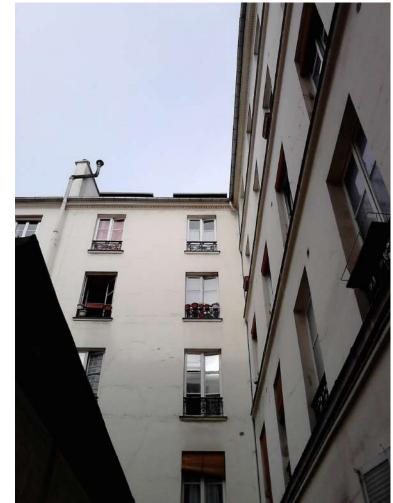
82 rue Marguerite de Rochechouart Paris 09

Avant / Après

Résultat : avec la restitution des décors, les isolants sont désormais invisibles.

Il est donc possible de travailler sur des éléments de façades simples et dont l'architecture est peu décorée.

Des situations idéales notamment dans les cours sujettes aux intempéries et humidités des pièces d'eau où l'on constate beaucoup de pathologies liées.





Présentation



Bertrand Lericolais

Sous Directeur du Permis de Construire et du Paysage de la Rue



Présentation



Louise Ranck architecte, conseillère ordinale





Novembre 2019 : des organisations professionnelles des acteurs de la rénovation des copropriétés* se sont réunies au CROAIF et ont proposé 12 mesures pour améliorer la rénovation des copropriétés :

Faire plus et mieux pour les copropriétés!

AXE 1

FORMER les professionnels ensemble

AXE 2

SENSIBILISER les (futurs) copropriétaires

AXE 3

DÉCIDER : faciliter la gouvernance

AXE 4

FINANCER : simplifier et pérenniser les dispositifs





Ce que fait la **copropriété**

Mobiliser les copropriétaires

Faire émerger un groupe moteur

Chercher un accompagnement ; Contacter France Rénov, les Agences locales de l'Energie, l'ANAH...



Impulser un projet de renovation

Ce que fait **l'architecte**



Faire un bilan initial du bâtiment :

Rassembler les documents





Caractériser sa copropriété

Présenter sa methodologie et ses compétences

Conseiller les copropriétaires sur la définition de la mission





Définir la mission :

> Audit thermique ou DTG, diagnostic, Études, Direction de travaux....

Selectionner votre architecte

- Aller sur « architectes pour tous »
- Sélectionner une équipe architecte / BET thermique option ingénieurie financière



Voter la mission en AG

> Réunion intermédiaire

Valider et/ou compléter les scénarios proposés





3

Définir

les besoins

Réaliser un diagnostic

Constituer l'équipe de maitrise d'œuvre

> BET thermique/ ingénierie financière / ingénieur structure...

Rassembler et informer les interlocuteurs / acteurs :

Copropriétaire/ conseil syndical/ Syndic

Présenter le contrat et le contenu de la mission

Co-construire l'audit global avec son équipe

Analyser les contraintes et opportunités architecturales, administratives, financières, techniques





Réunion de présentation aux copropriétaires

Choisir un programme de travaux

Définir les modalités de financement



Analyse du diagnostic

Dialoguer avec la copropriété pour définir une stratégie :

Coconstruction du scénario définitif avec les copropriétaires, les ingénieurs thermique et financier, le syndic, et les accompagnateurs

Valider les études

Validations des choix techniques :

> Matériaux, performance, équipements...

Affiner le plan de financement





Étude du projet

Faire les études préalables aux travaux

- > Superviser les diagnostics techniques complémentaires, amiante, structure...
- Mettre à jour l'étude thermique
- Etudier la mise en œuvre technique des solutions proposées
- > Rédiger le descriptif des travaux

Démarches administratives :

Élaborer le dossier de Permis de construire ou Déclaration préalable, en concertation avec les services concernés



Comment isoler le bâti avant 1948





Finaliser le plan de financement

Valider les entreprises

Voter du budget et des prestations AG



Choix des entreprises

Lancer l'appel d'offre

- Selectionner les entreprises compétentes
- Dialoguer avec les entreprises pour ajuster l'appel d'offre
- Analyser les offres et conseiller le choix de l'entreprise

Ouverture du chantier

Participer aux réunions de chantier



Réception du chantier



Réalisation des travaux

Préparer le chantier :

Organiser le planning, coordonner les entreprises



Diriger les travaux :

- Veiller à la bonne exécution des travaux
- Accompagner et dialoguer avec les copropriétaires : choix des matériaux, présentation des échantillons et couleurs, communication planning chantier, sécurité nuisances

Receptionner des travaux





Faire le suivi des consommations



Sensibiliser aux nouveaux équipements et aux gestes pour économiser l'énergie

Conférence



Les aides financières pour rénover sa copropriété

Présentation par **Célia Rousselet, Agence Parisienne du Climat**

Animé par **Xavier Faure, Deveko**

Présentation



Célia Rousselet Conseillère copropriété









- 1. Qu'est-ce qu'une rénovation énergétique?
- 2. Les étapes d'un projet de rénovation énergétique globale
- 3. Des aides financières à chaque étape de votre projet
- 4. Questions/Réponses



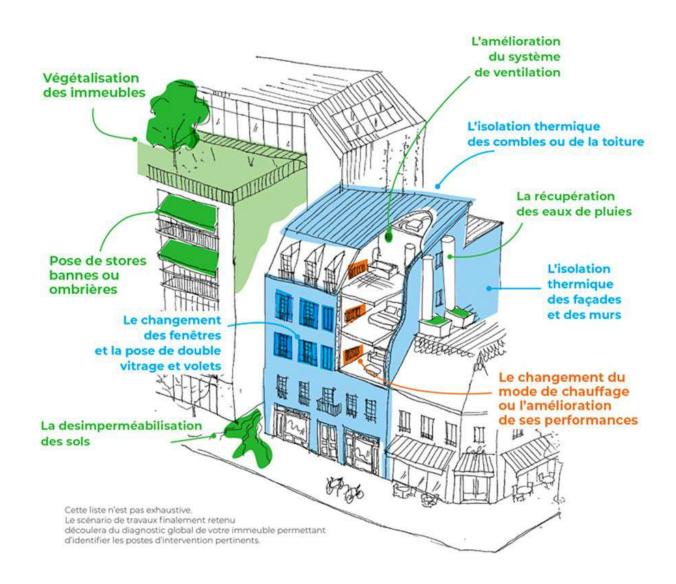
1.

Qu'est-ce qu'une rénovation énergétique ?



Qu'est-ce que la rénovation énergétique ?





Cumuler les postes de travaux dans un même projet permet de :

- Maximiser son gain énergétique
- Réaliser des économies d'échelle.
- → C'est la rénovation énergétique globale



Les intérêts de la rénovation énergétique





- Faire des économies d'énergie
- Améliorer le confort
- Valoriser son patrimoine
- Réaliser une action écologique
- Respecter la réglementation



2.

Les étapes d'un projet de rénovation énergétique global



Première étape : S'inscrire sur Coach Copro



Coach Copro, c'est:

- Un accompagnement personnalisé, neutre et gratuit dans la construction de votre projet
- Une mise en relation avec des professionnels de la rénovation énergétique
- Un centre de ressource pour se documenter
- Un accès à des sessions d'information et de formation

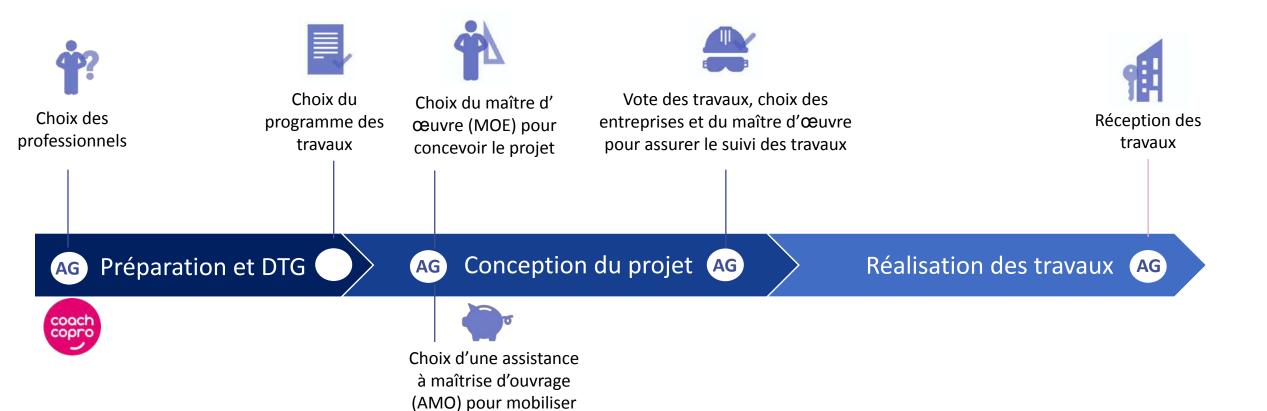
www.coachcopro.com

Inscription simple et gratuite, quelque soit l'avancement de votre projet



Les étapes d'un projet de rénovation énergétique





est essentielle

les financements



3.

Des aides financières à chaque étape de votre projet

Le chèque Diagnostic Technique Global







Conditions pour en bénéficier

- Être inscrit.e sur CoachCopro
- Choisir des professionnels de l'annuaire CoachCopro
- Avoir un devis conforme au référentiel de l'APC/ARC

Montant

Montant fixe de 5 000€



Comment en faire la demande?

Vous adresser à votre conseiller.e France Rénov' et soumettre un devis non signé





Conditions pour en bénéficier

- Etudier un scénario de travaux d'au moins 35% de gain énergétique
- Être inscrit.e sur CoachCopro
- Être immatriculée au RNC et achevée depuis plus de 15 ans
- Avoir un devis conforme au cahier des charges de l'APC

Montant

Pour les copropriétés de moins de 5 lots principaux : 2 000€ par lot.

Pour les copropriétés de 5 lots ou plus : montant fixe de 10 000€.



Comment en faire la demande ?

Vous adresser à votre conseiller.e France Rénov' et soumettre un devis non signé



L'aide aux travaux Ma Prime Rénov' Copropriété





Être immatriculée au RNC

- Réaliser des travaux permettant a minima 35% de gain énergétique
- Être accompagnée d'un Maître d'Oeuvre et d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage



Montant

25% des coûts de travaux HT dans la limite de 6 250€ de subvention par logement.

- + Des primes collectives peuvent être versées en fonction de votre projet.
- + Des primes individuelles peuvent être versées aux propriétaires occupants modestes.

Comment en faire la demande ?

Dossier de demande de subvention à déposer par votre Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) avant le lancement des travaux



Le dispositif Eco-Rénovons Paris +





1. Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Contenu

- AMO publique gratuite

ou

- AMO privée subventionnée à 30%

Critères d'éligibilité

- Projet de rénovation énergétique global
- Adhésion de la copropriété au projet



Comment en bénéficier?

Votre conseiller.e de l'APC présente votre dossier en comité d'intégration

2. Aides financières

Montant

- 10% à 35% des coûts de travaux HT.
- Des bonus : îlot de fraîcheur, énergie renouvelable, matériaux biosourcés, etc.

Critères d'éligibilité

- 75% de lots principaux dédiés à l'habitation
- 15% de gain énergétique
- Critère de ressources ou sortie de passoire énergétique ou QPV/QVA

Comment en bénéficier ?

Enquête sociale diffusée dans votre copropriété



Les aides hors rénovation globale



Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

- > Des aides versées par des fournisseurs d'énergie
- > A mobiliser par votre syndic ou l'AMO

La TVA 5,5%

- > Appliquée par les artisans pour tous travaux de rénovation énergétique
- > Appliquée également sur tous travaux indissociables

L'Éco-Prêt à Taux Zéro Copropriété

- > A partir de 2 copropriétaires intéressé.e.s
- > A mobiliser par le syndic ou l'AMO





Conditions pour en bénéficier

- Être dans un bâtiment d'habitation achevé avant le 1er janvier 1989
- Être propriétaire et assujetti à la taxe foncière
- Travaux de rénovation énergétiques de plus de 10 000€ sur 1 an ou de plus de 15 000€ sur 3 ans

Montant

Exonération de 100% pendant 3 ans.

→ Doit entrer en vigueur au 1er janvier 2024 et être rétroactive.





Conditions pour en bénéficier

- Compter au moins 75% de lots principaux dédiés à l'usage d'habitation
- Mener un projet de végétalisation d'une cour et/ou d'un toit terrasse
- Respect de critères techniques



Montant

- 5 000€ pour financer une étude de faisabilité
- 30% à 80% des montants de travaux HT subventionnés



Comment en faire la demande ?

Vous adresser à votre conseiller.e d'arrondissement de l'Agence Parisienne du Climat





Inscrivez-vous sur www.coachcopro.com

4.

Questions / Réponses

Conférence



Mobilité durable en copropriété : l'installation de bornes de recharges de véhicules électriques

Présentation par Guillaume Privat, Agence Parisienne du Climat Lisa Charlemagne, Enedis

Animé par **Xavier Faure, Deveko**

Présentation



Guillaume Privat Chargé d'études





Lisa Charlemagne Responsable de projets





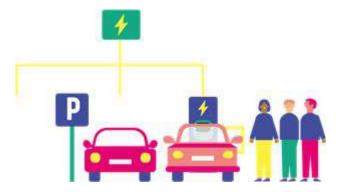
Un infrastructure de recharge pour véhicules électrique (IRVE)





De quoi parle-t-on?

- Une infrastructure électrique permettant d'installer un point de recharge pour un véhicule électrique sur une place de stationnement
- Deux types d'infrastructure existent
- Deux modèle de gestion de l'infrastructure et de la recharge différente



Pourquoi installer une IRVE?

- Anticiper une demande de droit à la prise
- Anticiper l'arrivée de véhicules électriques dans la copropriété
- Améliorer le parking de la copropriété





Quel parcours?

 Évaluer le besoin de recharge dans la copropriété Discussion entre copropriétaire avec l'appui du syndic

 Choisir l'infrastructure et le modèle de gestion de la recharge affilié Contacter les professionnels de l'IRVE (opérateur de solution de recharge, Enedis, bureau d'études)

Préparer la décision en Assemblée Générale

Sur la base des devis avec le syndic ou un bureau d' études qui accompagne la copropriété

Vote du projet

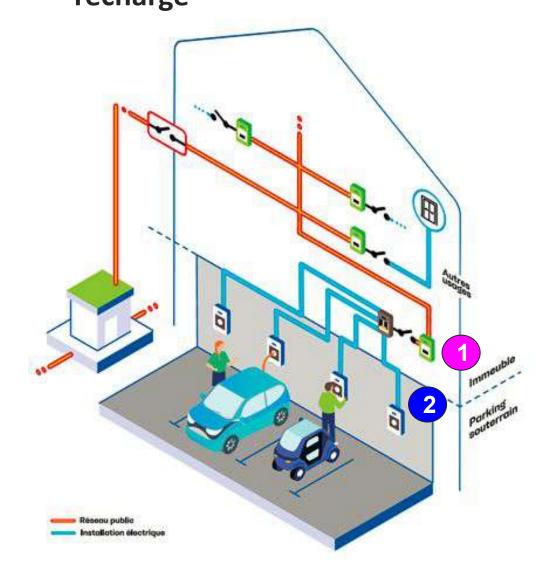
majorité absolue (dite de l'article 25)



Un service de recharge "clés en main", proposé par un opérateur de recharge







Infrastructure proposée par l'opérateur composée de :

- un Point de Livraison réalisé par Enedis à la demande de l'opérateur
- une Infrastructure Collective installée par l'opérateur dans le parking

→ Il y a un contrat de service entre la copropriété et l'opérateur

Plusieurs méthodes de financement existent dont un dispositif de préfinancement

Pour accéder à sa recharge, le résident paie :

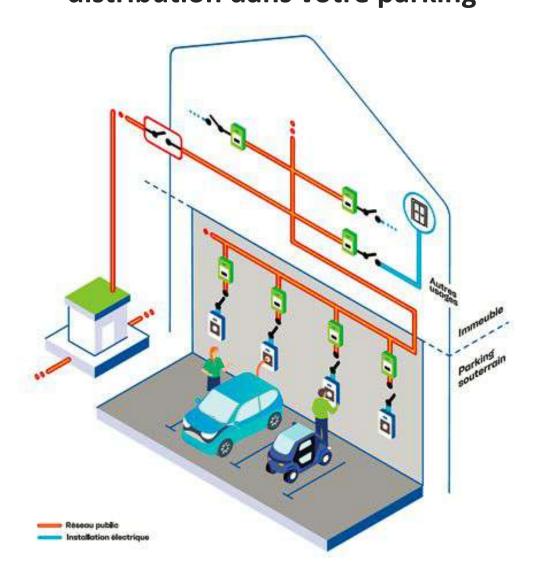
- Sa borne de recharge et son installation à l'opérateur
- Un abonnement de recharge à l'opérateur
- Un droit de connexion à l'installation en cas de préfinancement



Réseau électrique auto, l'installation par Enedis du réseau public de distribution dans votre parking







Installation du réseau public de distribution d'électricité dans le parking de l'immeuble, réalisé et maintenu par Enedis

Lors du déploiement de cette infrastructure, réalisation de travaux annexes par un installateur qualifié (mise à la terre, percements...)

La copropriété paie :

- le coût de l'infrastructure collective à Enedis
- les travaux annexes à un installateur privé

Pour accéder à sa recharge, le résident paie :

- le coût de la dérivation individuelle à Enedis
- sa prise ou borne de recharge à un installateur agréé
- son abonnement et sa consommation d'électricité auprès de son fournisseur d'énergie



Réseau électrique auto : dispositif de préfinancement défini par la loi Climat et Résilience d'août 2021







Avance de financement

Le coût de l'installation sera couvert par Enedis sur la durée de la convention (20 ans). Le reste à charge pour la copropriété est nul.



Contribution du particulier

Chaque résident intéressé paie, lors de la mise en service, une contribution (« quote-part ») au coût de l'installation selon un pourcentage du coût de création et de raccordement de l'infrastructure



Délais de réalisation des travaux

Enedis doit réaliser l'installation collective en moins de 6 mois



Délégation des travaux annexes

La copropriété peut demander à Enedis de **réaliser des travaux annexes,** qui seront alors inclus dans le préfinancement



Quelques exemples en photos





Solution opérateurs privés



Point de livraison dédié à la recharge



Compteur électrique intermédiaire



Chemins de câbles



Quelques exemples en photos





Réseau électrique auto



Arrivée d'une colonne électrique



Chemins de câbles



Compteurs et équipements dans un garage

Les aides financières : l'infrastructure électrique





Prime ADVENIR

Infrastructure collective (hors travaux de voirie pour équipement de parking extérieur)

50 % du montant HT

8 000€ jusqu'à 100 places, augmenté de 75€ par place supplémentaires au-delà de 100 places

Travaux de chaussée et terrassement pour équipement de parking extérieur

50 % du montant HT

3 000€ par copropriété





Les aides financières : la borne de recharge à usage individuel





Prime ADVENIR

50 % du montant HT

Plafonné à 960€



75 % du montant des dépenses (fourniture de la borne et pose)

Plafonné à 300€





Fraternité



Merci.

Rendez-vous très prochainement sur _______www.forumhabiterdurable.fr

pour retrouver le replay des conférences de l'édition 2023 du Forum Habiter Durable